

Le Jaseur



- EN BREF :**
- Vœux des fêtes et fermeture du bureau durant la période des fêtes
 - Collecte de sapins de Noël
 - Conseils de prévention incendie
 - Info-déneigement et entretien hivernal
 - Informations
 - Babillard



Vœux des fêtes!

UN NOËL ENCHANTEUR, DE LA JOIE, DU BONHEUR, VOILÀ DES VOEUX POUR CE BEAU JOUR... AFIN QUE LA JOIE RÈGNE DU DÉBUT À LA FIN DE L'ANNÉE QUI S'EN VIENT.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE 2017!



Le maire, monsieur Jean-Yves Parent, les conseillers et tout le personnel de la Municipalité de Duhamel-Ouest vous souhaitent un très Joyeux temps des fêtes.

➤ Bienvenue sur le nouveau site Internet de la Municipalité de Duhamel-Ouest

www.duhamelouest.org



➤ Collecte de sapins de Noël

Collecte de sapins de Noël le mardi **10 janvier 2017**

L'arbre doit être sur le bord du chemin sans nuire au déneigement et à la circulation et ce, dès le matin pour la collecte.



➤ Fermeture du bureau municipal pour les fêtes

Le bureau municipal sera fermé du **23 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement**, de retour mercredi le **4 janvier 2017 à 8 h 30**.

Sécurité incendie

- Éteignez le sapin et les décorations illuminées lorsque vous quittez la maison et pour aller dormir;
- Gardez toujours le pied humide du sapin naturel.



Municipalité de

Duhamel-Ouest

➤ Info-déneigement et entretien hivernal

Caractéristiques du réseau routier municipal

Superficie entretenue l'hiver : 42 km

Réseau local

Niveau 1 : Routes locales reliant les centres ruraux entre eux.

Niveau 2 : Routes locales donnant accès aux propriétés habitées en permanence.

Réseau très changeant d'un secteur à l'autre :

Exigences différentes Secteur chemin de la Pointe-au-Vin
(exemple) Secteur Île du Collège
 Secteur Place des Érables

Distribution des coûts de déneigement : Inclus dans le taux général de la taxe foncière, aucune taxe spéciale ni de secteur.

Entretien hivernal

La municipalité fait appel à un entrepreneur pour effectuer l'entretien hivernal.

C'est l'entrepreneur qui décide du meilleur moyen d'atteindre les résultats exigés par la Municipalité. Le responsable des travaux publics surveille et vérifie les résultats du travail de l'entrepreneur.

Différentes situations pouvant survenir l'hiver

- Lors de tempêtes violentes ou prolongées ou lors d'écart de température soit la neige se transformant en pluie ou vice-versa, il faut parfois plus de temps que prévu pour déblayer complètement la chaussée;
- Les conditions météorologiques varient et s'avèrent imprévisibles dans un court laps de temps, lorsque ces situations se produisent le niveau de service est affecté;
- Lorsque la température se tient près du point de congélation, les chaussées ont tendance à devenir mouillées et peuvent geler, étant donné que plusieurs de nos chemins sont étroits, avec des courbes et pentes prononcées et parfois bordés de précipice, le niveau de service est affecté;
- Dès que la température chute et qu'il vente, le sable n'adhère plus sur la glace. Le sable est privilégié comme abrasif parce qu'il est économique et protège l'environnement.

Qu'est-ce qu'on peut faire pour atténuer ces irritants?

- Planifiez vos déplacements;
- Vérifiez les conditions routières et les prévisions météorologiques avant de partir;
- Achetez de bons pneus;
- Adaptez votre conduite automobile aux conditions routières.

Qui est responsable de votre sécurité?

Nous vous rappelons que vous êtes les premiers responsables de votre sécurité. Si les conditions climatiques de votre secteur vous apparaissent trop mauvaises, malgré le fait que nous poursuivions les opérations de déneigement (routes non fermées), vous pouvez décider de demeurer à la maison.

Exonération de responsabilité

Malgré toute loi générale ou spéciale, aucune municipalité ne peut être tenue responsable du préjudice résultant d'un accident dont une personne est victime, sur les trottoirs, rues, chemins, voies piétonnières ou cyclables, en raison de la neige ou de la glace, à moins que le réclamant n'établisse que l'accident a été causé par négligence ou faute de la municipalité, le tribunal devant tenir compte des conditions climatiques.

➤ Informations

QUOI FAIRE

durant le congé des Fêtes



ARÉNA FRÈRE ARTHUR-BERGERON

Gratuit pour tous

PATIN LIBRE 12 h à 13 h 20
HOCKEY LIBRE 13 h 30 à 14 h 50

Vendredi 23 décembre
Mardi 27 au vendredi 30 décembre
Mardi 3 janvier au samedi 7 janvier 2017

PISCINE

Gratuit pour tous

BAIN LIBRE pour tous 10 h 30 à 11 h 55

Vendredi 23 décembre
Mardi 27 au vendredi 30 décembre
Mardi 3 janvier au vendredi 6 janvier 2017

La Bouquine sera fermé du samedi 24 décembre au mardi 3 janvier 2017

Le babillard

ADOPTION DU BUDGET 2017

Un document explicatif sera distribué dans les prochains jours à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité.

CALENDRIER 2017 DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Il a été envoyé cette semaine. Conservez-le précieusement. L'horaire est également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

POUR PLUS D'INFORMATION ALLEZ VISITER LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ À

www.duhamelouest.org

Municipalité de Duhamel-Ouest

361, route 101 Sud, Duhamel-Ouest (QC) J9V 1A2

Tél. : 819 629-2522

dg@duhamelouest.ca